

savait avoir reçu son approbation marquée. Les causes de cette conduite du juge en chef étaient attribuées au refus de sir Robert Milnes de démettre le juge de Bonne de ses fonctions, ainsi qu'au désappointement de ne pas avoir été mis à même d'agir comme unique conseiller du lieutenant-gouverneur et de prendre l'initiative de toutes les mesures du gouvernement. D'où que vint la faute—et ce malentendu entre ces deux hauts fonctionnaires continua jusqu'à la retraite d'Osgoode, en 1802—l'effet de cet état de chose ne pouvait qu'être préjudiciable au gouvernement de la province. La division du pouvoir entre les autorités civiles et militaires était regardée comme un grand désavantage, et maintes fois résidants et autres avaient représenté qu'il y aurait profit pour l'administration des affaires à revenir à l'ancien état de choses et à la réunion du gouvernement civil et militaire dans les mains d'un commandant en chef. Dans une lettre au secrétaire des colonies en date du 26 juillet 1806, signée "Mercator", et que, après en avoir comparé l'écriture, je suis porté à attribuer à l'honorable John Young, membre du conseil exécutif, cette opinion est fortement représentée et appuyée de diverses raisons, dont l'une est la jalousie qui ne peut manquer d'exister et qui, de fait, existe entre les autorités militaires et civiles. Quant aux autres raisons, il vaut mieux les exposer dans les termes mêmes de la lettre: "Non seulement l'énergie du gouvernement se trouve affaiblie et celui-ci " perd de son prestige par suite de cette séparation inutile, mais le gouverneur civil " n'a pas les moyens de mener un train de vie et d'exercer l'hospitalité comme le " faisaient ses prédécesseurs, ce qui, dans ce pays, est indispensable pour commander " le respect.

" Les Canadiens, qui sont un peuple militaire et accoutumé à un gouvernement " militaire, n'estiment pas assez hautement une personne placée à la tête des affaires " et qui n'est pas en même temps commandant de l'armée; aussi s'est-il produit dans " les dernières années une grande relâche parmi eux. Ne payant aucun impôt, si ce " n'est sur des articles de consommation, c'est à peine s'ils sentent le poids d'un " gouvernement quelconque dans les conditions actuelles de la colonie." Les diffé- rends qui se sont produits entre l'administration et les autorités militaires à la mort du général Hunter prouvent assez qu'il existait des jalousies, et cela est confirmé par une lettre de Milnes datée le 22 juillet 1807 (Q. 106-2, p. 425).

Milnes ayant obtenu un congé d'absence, Thomas Dunn, en sa qualité de président du conseil, devint administrateur, mais son gouvernement ne fut pas satisfaisant pour quelques-uns au moins de ses collègues du conseil. Le juge en chef Alcock, entre lequel et Milnes il ne paraît pas y avoir eu bonne entente, suivant en cela les traditions de son prédécesseur le juge en chef Osgoode, critiqua très sévèrement la personnalité de M. Dunn, et l'absence chez lui des qualités nécessaires dans un poste aussi important que celui qu'il occupait (Q. 106-2, p. 386). Prescott, qui était encore nominalemeut gouverneur en chef et qui, durant le temps qu'il avait passé dans l'exercice actif de ses fonctions, était aussi commandant de l'armée, avait fait voile le 29 juillet 1799. Il avait été remplacé dans ses fonctions civiles par sir Robert Shore Milnes, et dans son autorité militaire, par le général Hunter, qui était débarqué quelques jours avant le départ de Prescott, et qui le 16 août arrivait à York (Toronto) pour prendre le gouvernement de la province. La division des fonctions du général Hunter conduisit à des difficultés dans l'administration du Haut-Canada, et à un conflit d'opinions entre lui et Milnes au sujet de paiements à faire sur la caisse militaire et de différentes questions d'une nature en partie politique ou civile et en partie militaire. Hunter mourut le 21 août 1805, et le commandement militaire passa temporairement aux mains du lieutenant-colonel Bowes, puis en celles du